

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Convocation du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE Maire de la commune.

Etaient présents : Monsieur Philippe DELAPORTE, Madame Véronique VINOT, Monsieur Alain DEMARY, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Cédric SINGLE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur David DUMENIEL, Monsieur Philippe LEGOIS.

Absents excusés : Monsieur Maxime PRUVOST, Mme Laure LABOULAIS, Monsieur Sébastien GUIDEZ.

Absents : Madame Isabelle CUVIER, Monsieur David BERTRAND, Madame Frédérique THIEBAULT.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Véronique VINOT est désignée secrétaire de séance.

1°) Présentation de la Conciliation de Justice

La conciliation de justice est un mode de règlement des conflits qui vise à résoudre un problème à l'amiable. Elle est gratuite et repose sur l'intervention d'un conciliateur de justice, bénévole nommé par le tribunal judiciaire. Le conciliateur peut être saisi en ligne : www.conciliateurs.fr ou via le cerfa 15728*02.

2°) Décision modificative au budget

Décision modificative au budget pour un complément aux charges de personnel :

60612 : Energie-Electricité : -5000€

6413 : Personnel non titulaire : +5000€

3°) Majoration du tarif de la cantine en cas de non réservation

Suite à la mise en place du nouveau système de réservation pour la cantine, certains parents ne réservent pas les repas de leurs enfants dans les délais.

En effet, une gestion de dernière minute des repas, notamment le nombre de plats à préparer et la gestion des stocks, requiert une organisation plus complexe et génère des coûts supplémentaires. Un enfant non inscrit étant tout de même accueilli et afin de garantir la qualité du service il est proposé d'appliquer un tarif de 8.20€ par repas pour les réservations effectuées en dehors des délais.

4°) Retour sur la réunion de la commission environnement

La commission environnement établit un état des lieux du foncier communal utilisé à tort par certain exploitant agricole.

5°) Point sur les travaux

Les travaux à Lambercourt sont terminés. La limitation de vitesse est fixée à 30km/h dans cette zone.

Place verte : nous sommes dans l'attente de la réponse du PNR concernant la suite de l'œuvre. Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) réalisera une étude afin de proposer un aménagement paysager permettant de mettre en cohérence l'œuvre et son environnement.

6°) Manifestations

Repas de Noël des enfants du RPI le 19 décembre.

Distribution du colis des aînés le 21 décembre.

7°) Divers

Beaucoup de parents se plaignent du non-respect des horaires de l'école, et indique que l'ouverture à 8h35 est rarement respectée.

La réparation des marches aux stades a été demandé et elle sera réalisé par les agents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.